



Fond d'impulsion Thérapie et réduction des risques

Rapport final du projet « DISTRIBUS » Lausanne

Février 2008

Contrat No 4902/05/VD/Distribus Lausanne



1. Le déroulement du projet

1.1. Rappel de la situation de départ

Depuis septembre 2003, les structures vaudoises participant au Programme de prévention des maladies transmissibles-échange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes mené par le Service de la santé publique et Rel'ier constataient une diminution progressive du nombre de seringues remises. D'une moyenne de 17'000 seringues distribuées par mois en 2003, cette moyenne chutait à un peu moins de 14000 seringues en 2004. Si cette diminution du nombre de seringues remises était constatée également dans l'ensemble des cantons suisses, il n'en demeurerait pas moins qu'elle pouvait s'avérer inquiétante dans la perspective d'une réduction des risques liée aux maladies transmissibles telles que le VIH et l'hépatite C.

Parallèlement les structures de dépannage, l'UNISSET plus particulièrement et le Rel'Aids dans une moindre mesure, avaient augmenté progressivement leur remise de matériel stérile et ceci sous la forme de boîtes flash.

Cependant, cette augmentation ne compensait de loin pas la diminution constatée dans les autres lieux de remise, tels que la Soupe populaire et le Passage.

Il est également important de relever que ces deux structures de dépannage ne procédaient pas à l'échange et à la récupération de matériel stérile tel que préconisé par le Programme cantonal (échange $n=n + 2$ au cas où l'utilisateur ne disposait pas de matériel usagé en retour).

Mis à part le fait que ces deux structures n'avaient pas pour mission première de distribuer du matériel stérile, elles ne pouvaient pas transmettre dans de bonnes conditions (travail de rue) les conseils et informations relatifs à l'hygiène d'injection et à la récupération de matériel usagé. Elles ne pouvaient pas non plus prodiguer les premiers soins en cas d'abcès et infections diverses.

L'autre inconvénient de cette distribution dite de « dépannage » provenait des déchets engendrés par le compactage du matériel stérile dans les boîtes flash. L'utilisation de ces dernières génère une quantité de déchets plus importante et les services communaux de nettoyage de l'espace public s'étaient plaints à plusieurs reprises de l'état dans lequel ils retrouvaient les w-c publics.

D'autre part, le taux de transmission du VIH était particulièrement important au sein de la population consommant des drogues par injection. Une étude comparative réalisée à cette période entre Genève et Vaud montrait qu'entre 2000 et 2004, il y avait eu 50 cas de contamination par échanges de matériel d'injection dans le canton de Vaud contre 10 dans le canton de Genève. Cette différence ne pouvait pas s'expliquer uniquement par l'absence d'un local de consommation dans le canton de Vaud.

Selon les dires de nombreux consommateurs, il ressortait que, dans leur pratique quotidienne, ils-elles cherchaient d'abord le produit et se préoccupaient ensuite du matériel d'injection. Cependant, une fois le produit obtenu, ils-elles devaient se l'injecter rapidement et plus particulièrement chez les consommateurs de cocaïne. D'où, un risque accru de partage ou de réutilisation de matériel d'injection si celui-ci n'était pas disponible rapidement dans les environs immédiats de l'achat des produits.



Ces risques s'étaient vérifiés avec le déplacement en novembre 2004 de la Soupe populaire. Cette structure participant à l'échange de matériel stérile, jusqu'alors installée à proximité de la place St-Laurent, lieu de trafic et de rencontre de la population toxicodépendante, s'était éloignée géographiquement pour occuper un local à la rue St-Martin. Depuis ce déplacement, le nombre de seringues distribuées avait fortement diminué.

Enfin, la remise de matériel d'injection n'était pas assurée de façon optimale en particulier en début de soirée. Le Passage offrait une distribution chaque jour de semaine jusqu'à 17 heures et les week-ends jusqu'à 15 heures. La Soupe populaire prenait le relais à partir de 19h30 chaque jour sauf les mercredis. Entre la fermeture du Passage et l'ouverture de la Soupe populaire, l'UNISSET principalement et le Rel'Aids occasionnellement, offraient un dépannage. De plus, il n'y avait pas de distribution de matériel stérile les mercredis soir, hormis les pharmacies et le dépannage offert par UNISSET.

Pour terminer, il avait été constaté une plus grande demande en matériel stérile les vendredis soirs émanant d'usager-ère-s ne fréquentant pas les structures de distribution lausannoise. Cette observation avait été faite par l'UNISSET et confirmée par une enquête nocturne effectuée par le Rel'aids en novembre 2004 auprès des consommateur-trice-s de drogues par injection lausannois.

1.2. Rappel des objectifs du projet et du public cible

Les objectifs poursuivis par ce nouveau projet étaient les suivants :

- Augmenter l'accessibilité au matériel stérile d'injection et aux soins de 1er recours.
- Augmenter l'échange, la distribution et la récupération de matériel stérile à Lausanne.
- Augmenter le nombre de contacts avec les consommateur-trice-s de drogues, en particulier avec les personnes ne fréquentant pas les structures lausannoises de distribution de matériel stérile.
- Renforcer les conseils, les messages de prévention et de réduction des risques auprès de ce public-cible.
- Donner des premiers soins lorsque que cela s'avère nécessaire : abcès, etc...
- Orienter vers des structures de soins (Permanences, CHUV...) si nécessaire.

Le public cible visé sont les consommateur-trice-s de drogues lausannois et des environs, principalement les injecteurs-trices.



1.3. Développement du projet

Le projet du Distribus est né suite à une séance de travail organisée en novembre 2004 par Mme Ziegler, adjointe aux questions toxicomanie. Cette séance réunissait l'UNISET, Rel'ier et la Fondation ABS. Elle avait pour objet l'augmentation importante de la distribution « dépannage » de boîtes flash par l'équipe de l'UNISET et des problèmes que cela générait en termes de déchets et de condition de distribution.

Lors de cette séance et afin de remédier à ces problèmes, la Fondation ABS a proposé de mettre en place un bus de remise et d'échange de matériel stérile, proposition acceptée par les personnes présentes. Toutefois et vu l'urgence de la situation, il était nécessaire de trouver une solution qui pourrait être rapidement en place et sans moyens financiers. En fonction de ce paramètre, la Fondation ABS a proposé d'organiser une nouvelle rencontre avec l'ensemble des partenaires lausannois et de Lausanne-région engagés dans la remise de matériel (La Soupe populaire, Fleur de Pavé, le Rel'Aids et le travailleur social hors-murs de Prilly) afin qu'ils deviennent partenaires du projet. L'objectif de cette rencontre était d'évaluer dans quelle mesure chaque structure pouvait apporter leurs compétences et ressources humaines nécessaires à la mise en place de ce projet. Cette deuxième rencontre a eu lieu en décembre 2004. A l'issue de cette rencontre et en fonction de l'intérêt et des disponibilités de chaque structure, décision a été prise de mettre en place un bus de distribution et d'échange de matériel stérile pour une période pilote de 6 mois à raison de 2 soir hebdomadaire à partir du mois de mars 2005.

En conséquence, le développement de ce projet s'est déroulé en deux temps. Dans un premier temps et pour une durée de 6 mois, soit du 1 mars au 31 août 2005, le projet a été mis en place en partenariat avec les institutions suivantes : l'UNISET, la Soupe populaire, le Relaid's et le travailleur de rue de la commune de Prilly à raison de deux soirs par semaine, soit les mercredis de 16h30 à 21h30 et les vendredis de 16h30 à 19h30. Le bus nécessaire à cette activité a été loué à l'association Fleur de Pavé. Cette première étape a fait l'objet d'une évaluation par l'IUMSP.

Au terme des 6 premiers mois, Mme Ziegler a demandé aux partenaires du projet de poursuivre l'activité du Distribus selon le même mode de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2005 et ceci dans l'espoir qu'un financement soit trouvé pour 2006.

Faute d'avoir trouvé les moyens financiers nécessaires à la poursuite des activités, le Distribus a cessé ses activités le 31 décembre 2005.

Toutefois, la Municipalité lausannoise s'était engagée à subventionner le Distribus à partir du 1^{er} janvier 2007 en l'incluant au rapport-préavis 2006/66, rapport qui redéfinissait le Dispositif Seuil Bas lausannois (DSB).

Cependant et grâce au soutien financier conjoint du Département de la santé publique et des affaires sociales du canton de Vaud, de la Municipalité lausannoise et du fond d'impulsion InfoDrog, le Distribus a pu reprendre ses activités à la rue du Tunnel le 1^{er} novembre 2006 et ceci à raison de 5 soirs par semaine, soit du mardi au samedi de 17h00 à 21h00. Les activités du Distribus ont pu se poursuivre en 2007 sur le même modèle grâce à des subventions spéciales de la Municipalité lausannoise.

Nous reviendrons en détail sur la gestion financière de ce projet dans le chapitre suivant.



1.4. Le financement du projet

Comme nous l'avons vu, le financement du projet n'a pas été simple et ceci dès sa mise en place. En effet, la première phase du projet a pu voir le jour grâce à la mise à disposition de ressources humaines et matériel des structures lausannoises impliquées dans l'échange de matériel stérile avec l'autorisation de la Municipalité lausannoise et au soutien financier du fond d'impulsion.

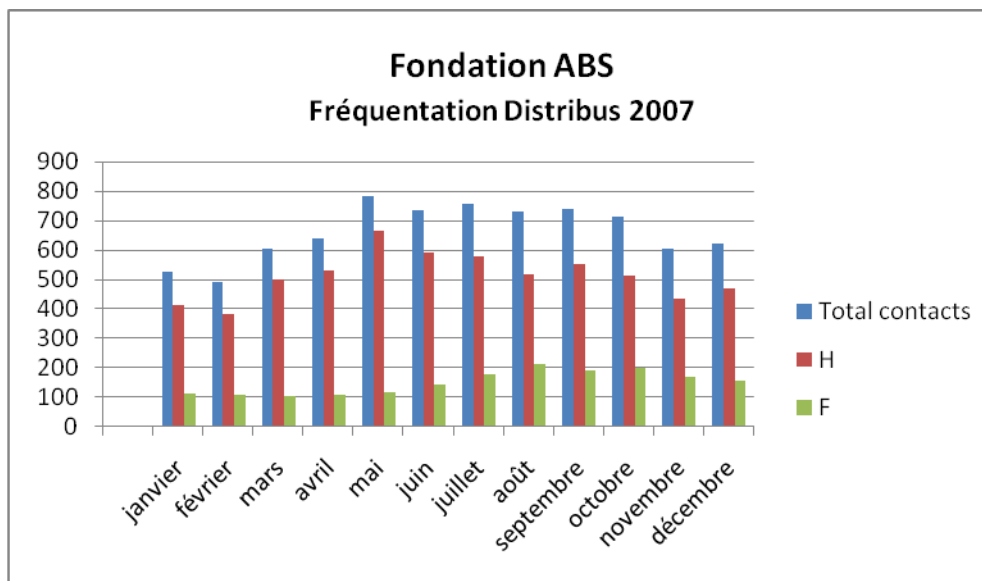
Le montage financier de la deuxième phase s'est avéré également complexe. Comme cela a été dit, le Distributions a été mis en veilleuse fin 2005 faute de subvention. Il a repris ses activités en novembre 2006 suite au soutien exceptionnel du canton de Vaud pour un montant de Frs 20'000.-, soutien cantonal qui a incité la Municipalité lausannoise à verser la même somme. Ce montant de Frs 40'000.- ajouté à la deuxième tranche du fond d'impulsion Info-drog a permis de redémarrer le projet et de le poursuivre en 2007 grâce à des crédits spéciaux octroyés par la Municipalité lausannoise à partir du mois de mars car aucune subvention n'avait été prévue pour le Distributions dans le budget ordinaire de la Municipalité en 2007 (voir comptes définitifs en annexe).

En conclusion, le financement du Distributions a été la principale difficulté rencontrée dans la réalisation du projet. Toutefois, ce n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2008. En effet, le budget 2008 du Distributions a été inclus dans le budget ordinaire de la Municipalité et accepté par le Conseil communal en décembre 2007 et ceci pour un fonctionnement à 6 soirs par semaine. Dès lors, nous pouvons en conclure que la pérennisation du Distributions est aujourd'hui assurée pour ces prochaines années et ceci conformément aux objectifs que nous nous étions fixés.

2. Effets du projet

2.1. Le Distributions en chiffres

Fréquentation



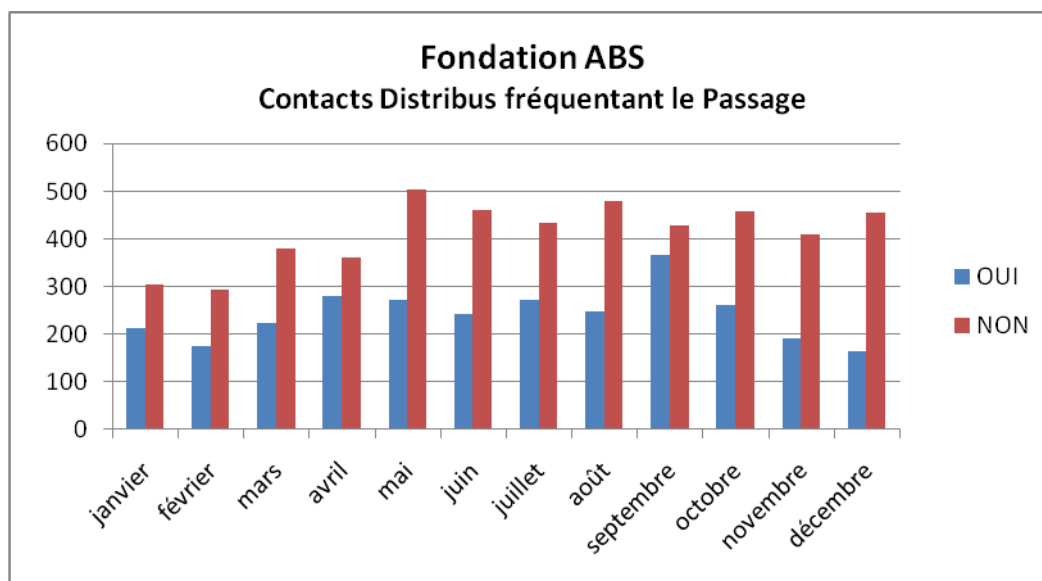
Graphique 1

Comme nous pouvons le constater sur le graphique, la fréquentation du Distributions a progressivement augmenté de janvier à mai pour atteindre un petit peu moins de 800 contacts. Elle s'est ensuite stabilisée à un peu plus de 700 contacts entre juin et octobre. La fin de l'année est marquée par une diminution du nombre de contacts pour se situer aux alentours de 600 contacts.

Nous remarquons également que la proportion de femmes utilisant le Distributions a légèrement progressé à partir du mois de juin pour se stabiliser par la suite.



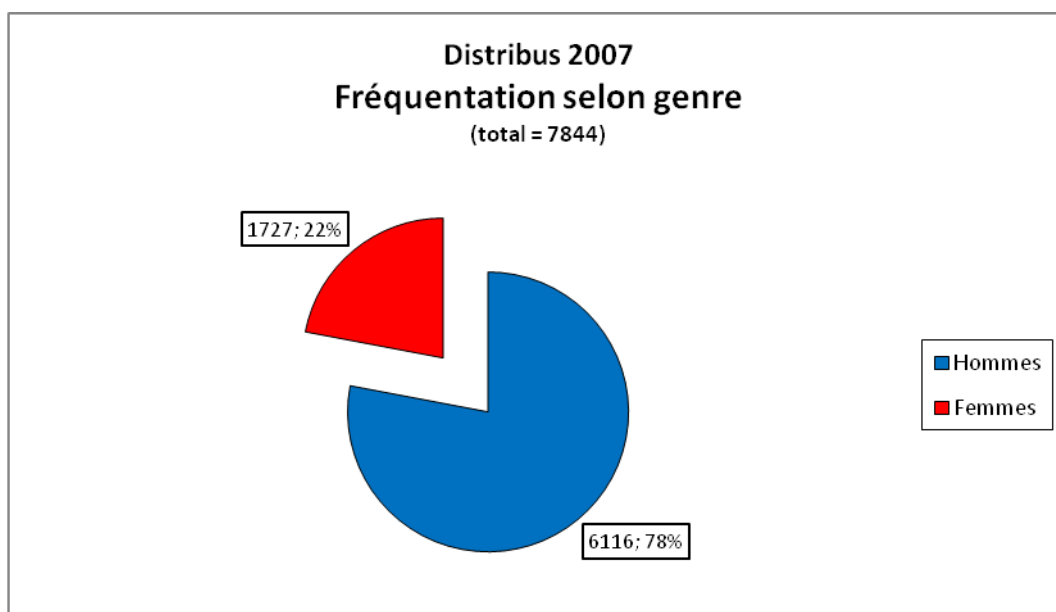
Usagers du Distributions ne fréquentant pas le Passage



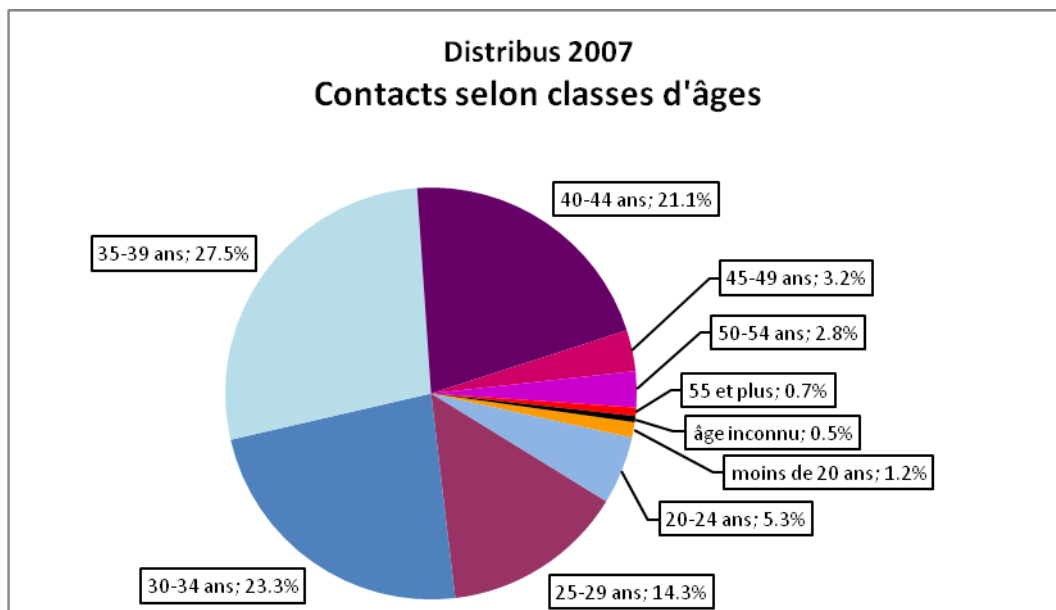
Graphique 2

Un peu plus de 60% des contacts du Distributions déclarent ne pas fréquenter et souvent même ne pas connaître le Passage. Cette proportion est restée stable sur l'ensemble de l'année, et ceci malgré l'augmentation du nombre de contacts. **Nous estimons que près de la moitié de ces contacts inconnus du Passage sont des personnes actives professionnellement et insérées socialement.**

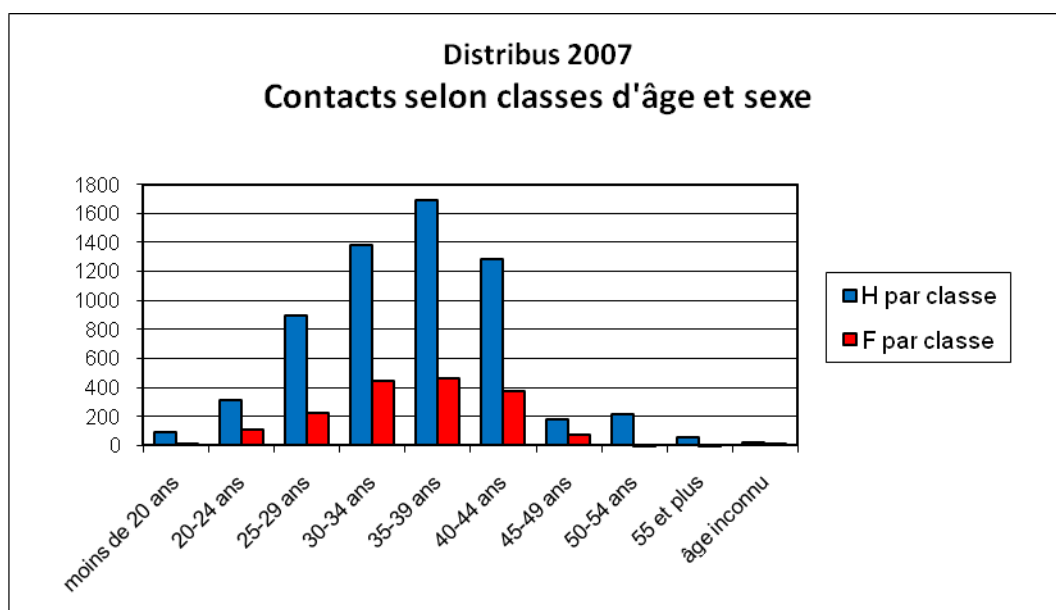
Profil des contacts



Graphique 3

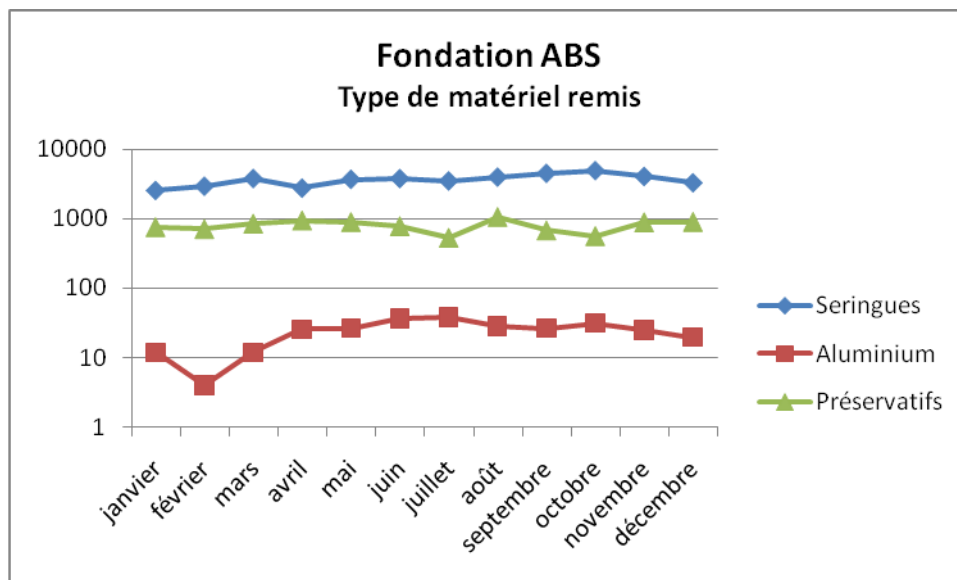


Graphique 4



Graphique 5

Type de matériel remis



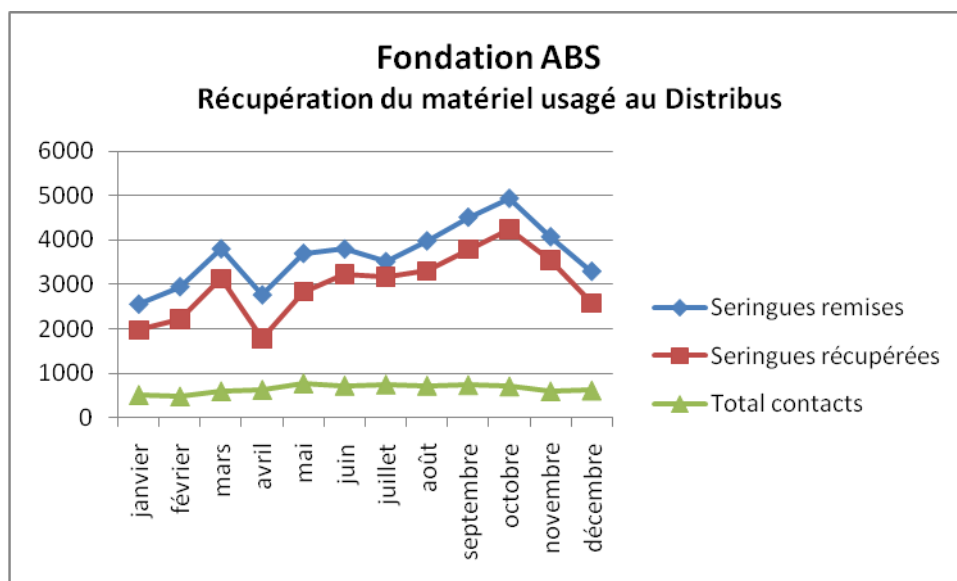
Graphique 6 (échelle logarithmique)

Le personnel du Distribus a remis (échange ou vente) près de 44'000 seringues en 2007, soit une moyenne mensuelle d'environ 3'650 seringues.

Il a également remis près de 10'000 préservatifs.

Près de 25 contacts mensuels sont venus chercher du papier d'aluminium de bonne qualité pour l'inhalation. Cette prestation, mis en place depuis 2007, nous a permis de prendre conscience que plusieurs usagers du Distribus consommaient régulièrement du crack. Dès lors, nous leur avons recommandé d'utiliser du bicarbonate à la place de l'ammoniaque pour la préparation du freebase. Une campagne d'information et de réduction des risques sur le thème du crack sera mise en place durant le 1^{er} semestre 2008.

Récupération du matériel d'injection usagé



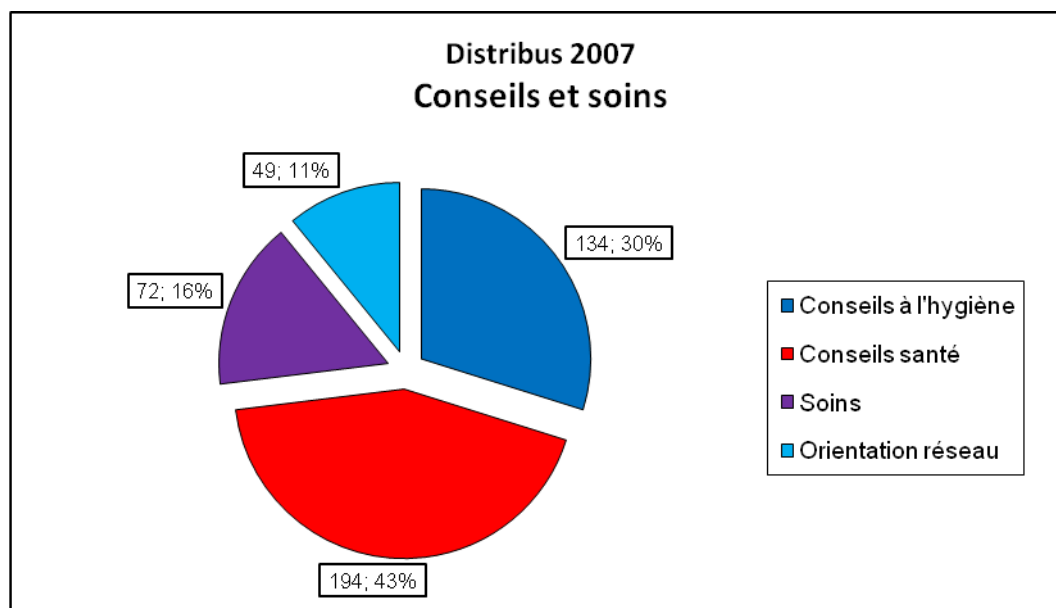
Graphique 7

Le taux de retour du matériel d'injection usagé au Distribus est de **81 %** en moyenne avec des écarts mensuels allant de 65 à 91%.

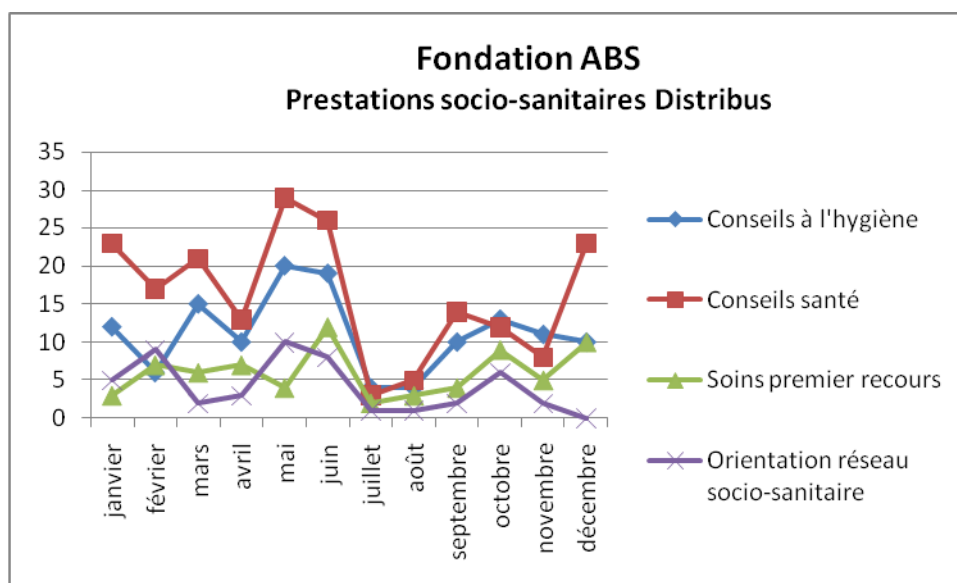
Ce pourcentage est en nette augmentation par rapport à la phase pilote du projet (mars à décembre 2006) où il était légèrement inférieur à **70%**.

Cette augmentation du taux de récupération au Distribus est plutôt satisfaisante et démontre ainsi que la répétition des messages liés à la récupération porte ses fruits.

Autres prestations du Distribus



Graphique 8



Graphique 9

Les prestations socio-sanitaires offertes au Distribus sont relativement peu utilisées par les usagers comparativement au nombre de contacts.

2.2 Bilan

Comme nous l'avons vu au point 1.2, les objectifs poursuivis par ce nouveau projet sont les suivants :

- **Augmenter l'accessibilité au matériel stérile d'injection et aux soins de 1^{er} recours.**

Cet objectif est atteint même si la prestation « soins de 1^{er} recours » n'a guère été utilisé par les usagers. Le nombre de contacts a progressé régulièrement durant les 4 premiers mois de l'année pour se stabiliser à une moyenne de 700 contacts mensuels.

- **Augmenter l'échange, la distribution et la récupération de matériel stérile à Lausanne.**

Cet objectif a fait l'objet d'un rapport de la Fondation ABS adressé aux responsables cantonaux du programme d'échange de matériel stérile. Ce rapport faisait suite à l'introduction de nouvelles modalités d'échange en février 2007, nouvelles modalités qui devaient contribuer à augmenter l'échange, la distribution et la récupération de matériel stérile.

Ces nouvelles modalités se résument en trois points :

- Limiter le nombre de seringues remises selon la règle $n=n$, alors qu'auparavant, la règle $n+2$ prévalait ;
- Introduire un nombre maximal par échange de 100 seringues ;
- Lors de demandes de seringues sans retour de matériel usagé, vente de deux seringues au maximum, à 20 cts/pièce, accompagnée d'un message clair incitant à la récupération du matériel usagé.



A la Fondation ABS, ces nouvelles modalités ont été introduites en deux temps, dès le 1^{er} avril en ce qui concerne les règles $n=n$ et $n_{\max}=100$, alors que la vente était reportée au 1^{er} mai 2007.

Nous nous limiterons ici à reprendre les principales conclusions de ce rapport¹ :

- *Evolution du nombre de contacts avec échange*

Les données statistiques confirment une évolution positive du nombre de contacts avec échange suite à l'introduction des nouvelles modalités. En conséquence, nous pourrions y voir ici un effet bénéfique. Toutefois, l'augmentation la plus importante concerne le Passage et dans une moindre mesure le Distribus. Or, le nombre de contacts au Distribus est nettement supérieur à celui du Passage. Dès lors, cette augmentation en pourcentage devient relativement insignifiante si nous additionnons les contacts avec échange du Distribus et du Passage.

- *Récupération du matériel usagé*

Malgré l'augmentation du taux de récupération observé dans le cadre de nos relevés statistiques, il est peu probable que cela soit en relation avec les nouvelles modalités. En effet, la progression de ce taux a déjà été mise en évidence depuis quelques années au Passage grâce à l'insistance des collaborateurs sur la nécessité de rapporter le matériel. Cette tendance s'observe également au Distribus depuis sa mise en place. En conséquence, cette augmentation est vraisemblablement plus liée à la répétition des messages donnés aux usagers qu'à l'introduction des nouvelles modalités.

- *Diminution du matériel d'injection abandonné dans l'espace public*

Compte-tenu des statistiques concernant le ramassage de seringues sur la voie publique que nous tenons depuis plusieurs années, nous pouvons affirmer que les nouvelles modalités n'ont pas eu d'influence sur la quantité de matériel abandonné dans l'espace public. En effet, cette quantité est restée stable par rapport à l'année 2006 et nous n'avons constaté aucun changement dans les 4 mois qui ont suivi la mise en place de ces modalités.

- **Augmenter le nombre de contacts avec les consommateur-trice-s de drogues, en particulier avec les personnes ne fréquentant pas les structures lausannoises de distribution de matériel stérile.**

Comme nous l'avons vu avec le graphique 2, le Distribus a permis d'augmenter considérablement le nombre de contacts avec les consommateurs de drogues ne fréquentant pas le Passage (60% des contacts au Distribus ne connaissent pas ou ne fréquentent pas le Passage). Toutefois, il est impossible de dire ici si ces ne fréquentent pas d'autres structures lausannoises et/ou vaudoises.

- **Renforcer les conseils, les messages de prévention et de réduction des risques auprès de ce public-cible.**

¹ cf. Rapport de la Fondation ABS concernant les nouvelles modalités de remise de matériel stérile, janvier 2008.



Cet objectif est partiellement atteint dans le sens où les contacts avec les usagers du DISTRIBUS sont souvent très brefs car la plupart d'entre-eux sont dans l'urgence de la consommation. Cependant, la répétition des messages lors de l'échange permet ce renforcement tout en veillant à ce que les usagers ne se sentent pas harcelé par les intervenants.

Toutefois et hormis les messages de prévention et de réduction des risques, 134 contacts ont bénéficié de conseils individualisés à l'hygiène d'injection (minis ateliers d'hygiène à l'injection) et 194 contacts ont bénéficié de conseils « santé » individualisés.

- **Donner des premiers soins lorsque que cela s'avère nécessaire : abcès, etc...**

Comme cela a été évoqué précédemment, cette prestation a été peu sollicitée par les usagers. 72 contacts ont bénéficié de soins de 1^{er} recours.

- **Orienter vers des structures de soins (Permanences, CHUV...) si nécessaire.**

49 contacts ont été orientés dans le réseau sanitaire pour bénéficier de soins adaptés à leur état de santé. La plupart de ces contacts ont été orientés vers le CHUV afin de soigner des abcès nécessitant une intervention chirurgicale.



3. Avenir du projet

Depuis 2008, le Distribus est pérennisé et fait l'objet d'une convention de subventionnement entre la Municipalité lausannoise et la Fondation ABS. Cette convention fait l'objet d'un renouvellement annuel. Dans le cadre de cette convention, le nombre de permanence hebdomadaire est passé de 5 à 6 permanences, soit du lundi au samedi et selon les mêmes horaires que précédemment, soit de 17h00 à 21h00. Il demeure pour l'instant stationné à la rue du Tunnel.

D'autre part, un groupe de pilotage du Distribus sera mis en place tout prochainement afin d'accompagner le projet. La composition de ce groupe n'est pas encore définie aujourd'hui précisément, mais il inclura certainement un représentant du canton (Dr. Eric Masserey, médecin cantonal adjoint) et un représentant de la Municipalité lausannoise (Mme Geneviève Ziegler, adjointe aux questions toxicomanie) et Nicolas Pythoud, Directeur de la Fondation ABS. D'autres personnes issues du réseau toxicomanie lausannois devraient encore venir compléter ce groupe de pilotage.